

Résolution présentée par la délégation de la

Bosnie-Herzégovine

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Diminution de la corruption à l'échelle internationale

L'Assemblée Générale,

Alarmée de voir que selon Transparency International, en 2017 plus de deux tiers des pays du monde ont un niveau de corruption élevé et que les pays en voie de développement en sont majoritairement victimes,

Soulignant que le secrétaire général de l'ONU souhaite que les Etats luttent davantage contre la corruption afin de maintenir la paix et la sécurité internationale,

Affirmant qu'un système politique mal réglé ou complexe faisant suite à des années de conflits, augmente la possibilité de voir les nations corrompues,

Craignant qu'un tel système peu représentatif et complexe génère des injustices débouchant sur des révoltes et des violences,

Persuadée que la corrélation entre la lutte contre la corruption et la stabilité politique permettent le bon développement des nations,

Décide de mettre en place un comité international de lutte contre la corruption sous l'égide de l'ONU, qui réunirait l'ensemble des Etats membres;

- que ce comité aura pour rôle d'assurer que chaque pays respecte la convention des Nations Unies contre la corruption;
- que ce comité aura autorité de prendre des sanctions financières contre les Etats- membres ne respectant pas la Convention de l'ONU contre la corruption et de les dénoncer à la Cour Internationale de Justice dans les cas graves.

Le texte français fait foi